

COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF

Procès- Verbal du conseil municipal du 23 mai 2024

Présents : JEUNET Mélanie, GRAPPE Bernadette, CHEVALIER François, BAUDURET Matthieu, DURANTON Jacques, FRANCOIS Marine, JARNO Pascal, JACQUIN Thibault, BRETON Nicolas, BRUILLOT Maxime.

Excusés : BULONE Géraldine (pouvoir à CHEVALIER F.), DE JACQUELOT Rodolphe, CLERGET Sébastien (pouvoir à JACQUIN T.).

Mme Bernadette GRAPPE a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal précédent
- Approbation du zonage d'assainissement et de devis de bilan 24 h de la station.
- Etude de la proposition du CAUE pour la vente de parcelles constructibles et l'aménagement du secteur de l'Otat.
- Demande achat de terrain d'aisance et étude du devis du géomètre.
- Mise en place de la taxe sur les résidences secondaires.
- Demande de financement de goudronnage.
- Prise en charge de la carte avantage jeune.
- Montant droit d'occupation du domaine public par les food-trucks.
- Dossier Accueil de Loisirs Sans Hébergement : régie ou délégation de service/ recrutement d'un directeur.
- Questions diverses

1/ Approbation du PV précédent :

A l'unanimité des membres présents à cette séance, le Conseil Municipal approuve le PV du 8 avril 2024 qui sera affiché et publié sur le site internet.

2/Approbation du zonage d'assainissement et devis bilan 24 heures :

- Mme le Maire rappelle que, selon l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire.

Après étude du projet de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de zonage de l'assainissement. Il prend note que le projet de zonage de l'assainissement tel qu'approuvé fera l'objet d'une enquête publique sur la commune de Chaux-Du-Dombief cet automne.

- Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le devis du LDA 39 de 856.38 € H.T. pour la réalisation du bilan 24 h de la station d'épuration, bilan obligatoire tous les 2 ans.

3/ Etude la proposition du CAUE pour la vente de parcelles constructibles et aménagement du secteur de l'Otat :

Le Conseil réfléchit à la commercialisation de parcelles constructibles, Rue de l'égalité vers le cimetière et à l'aménagement des parcelles ZD91 et ZD 127 situées Rue de l'Otat.

Après une rencontre avec le CAUE, celui-ci propose une mission d'accompagnement établissant un diagnostic et des propositions d'hypothèses d'aménagement de ces zones, etc.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le coût de cette mission de 1 500 €.

4/ Demande d'achat du terrain d'aisance et étude du devis du géomètre :

M. DUPONT Antoine, qui a construit 10 Rue des Roches, souhaite acheter une partie de la parcelle communale ZE 258, afin de réaliser un terrassement correct.

Après visite sur le terrain, le Conseil Municipal valide la vente d'une bande de 8 m de long, soit environ 150 m² au prix de 10 € (tarif du terrain d'aisance), auquel s'ajouteront les frais de division du géomètre d'environ 1 900 €.

5/ Projet de mise en place de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires :

Mme le Maire informe qu'il existe une possibilité de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Après étude plus approfondie, cette majoration n'est pas possible pour la commune de Chaux Du Dombief qui ne remplit pas le critère de zone d'urbanisation de plus de 50 000 habitants avec un déséquilibre entre l'offre et la demande.

Dans un second temps est évoquée la possibilité d'instaurer la taxe d'habitation pour les logements vacants. Un recensement du nombre de logements de cette catégorie sera effectué avant une prise de décision avant le 1^{er} octobre 2024.

6/ Demande de financement pour du goudronnage :

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes suivantes :

- M. et Mme Grosfilley : Ceux-ci vont goudronner la cour devant leur maison et demandent si la commune souhaite profiter de ces travaux pour refaire le trottoir défectueux. A l'unanimité, le Conseil décide de refaire ce trottoir essentiel à la sécurité des piétons.
- M. CREVOISIER : Celui-ci souhaite également goudronner sa cour et demande si la commune peut participer aux frais de goudronnage de la partie située entre la route communale et la partie privative. Après discussion, le Conseil ne donne pas une suite favorable à cette demande au motif que des travaux d'assainissement (mise en séparatif) vont avoir lieu et qu'il est à son avis prématuré de goudronner actuellement une aussi grande surface.
- Le Conseil Municipal demande à Mme le Maire de faire une demande au Conseil Départemental pour effectuer une reprise du chemin départemental montant chez M. PROST G à l'occasion du goudronnage de la RD 75.

7/ Prise en charge de la carte avantage jeune 2024 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer de nouveau cette année la carte avantage jeune gratuite aux enfants de 6 à 18 ans sur inscription obligatoire en mairie avant le 5 juillet 2024.

8/ Montant du droit d'occupation pour les food-trucks :

- Demande du Bar à gaufres de s'installer sur le Parking du Pic de l'Aigle le mercredi et le dimanche durant la saison estivale : compte tenu de la fermeture de l'Auberge du Grominet ces jours-là, le Conseil Municipal accepte cette demande et fixe le montant du droit de place à 150 € pour cet été (6 voix pour, 6 contre – adoption à la voix prépondérante du Maire).
- Le Conseil Municipal rappelle que Bretzel Bertrand stationne tous les 1^{er} mardis de chaque mois sur la place de l'église et fixe le droit de place à 60 € pour 2024.

9/ Dossier Accueil de Loisirs Sans hébergement : régie ou délégation de service/ recrutement d'un directeur :

L'association Les Pitchouns alerte la commune depuis septembre 2023 de leur sa difficulté croissante à gérer l'accueil de loisirs sans hébergement. Après différentes rencontres avec des délégataires de ce type de service (Les Francas, Léo Lagrange) et étude de leur proposition chiffrée, le Conseil Municipal écarte l'option d'un passage en délégation publique du fait d'un coût élevé. Il décide le passage en gestion communale (régie directe) de ce service à compter du 1^{er} septembre 2024.

Les services municipaux sont en phase de recrutement d'un nouveau directeur/trice suite au départ de Mickaël PINSAULT en mai.

10/ Questions diverses :

- Mme le Maire informe que le schéma de défense incendie a obtenu un avis favorable du SDIS mais qu'il reste quelques points à approfondir et à déposer des demandes de subventions avant le démarrage.
- Dans le cadre du PCS (Plan communal de sauvegarde) rendu obligatoire depuis le placement du Jura en zone de sismicité 3 (risque modérée), les élus ont travaillé à la rédaction de ce plan. Une application pour prévenir les habitants en cas de mise en place de ce plan est obligatoire. Après étude des différentes applications proposées (Intra-muros- Panneau pocket et Illiwap), le Conseil Municipal retient l'application Illiwap pour sa simplicité et son coût raisonnable. Mme le Maire propose aux conseillers municipaux de télécharger cette application pour une phase de test de un mois.

La séance est levée à 22 heures.